Nations Unies S/2020/481



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 juin 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1er juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J’ai l’honneur de me référer à la résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), dans laquelle le Conseil m’a prié, lorsqu’il solliciterait les vues de toutes les parties prenantes, y compris mon représentant spécial pour le Mali, en consultation avec le commandant de la force, d’adresser au Conseil une lettre comportant : a) des informations sur les problèmes de sécurité au Mali, les progrès dans les opérations de la Mission, la performance et la relève des contingents, ainsi qu’une mise à jour sur la coordination des responsabilités en matière de sécurité ; b) une mise à jour sur l’application du cadre stratégique intégré et le plan de transition connexe, ainsi qu’une stratégie de retrait éventuelle pour la Mission, à la lumière de l’amélioration des conditions politiques et de sécurité, et de progrès sur le plan de l’application de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Problèmes sur le plan de la sécurité au Mali et dans les opérations de la Mission

Comme indiqué dans mes récents rapports (S/2020/223 et S/2020/476), la MINUSMA continue d’opérer dans des contextes politiques et de sécurité complexes, en évolution constante. Elle a continué de jouer un rôle essentiel pour ce qui est d’aider les parties à l’Accord à surmonter leurs divergences par le dialogue et à progresser sur le plan de sa pleine mise en œuvre, tout en intensifiant son appui aux autorités qui s’emploient à protéger les civils dans le centre du Mali.

Dans le nord du Mali, à la suite de l’opération Maliko lancée par les autorités maliennes visant à concentrer les forces armées nationales en des points stratégiques, la MINUSMA a intensifié ses efforts pour protéger les civils dans les zones dont s’étaient retirées les forces nationales armées, telles que l’opération « Seka » visant à sécuriser l’axe Gao-Labézanga (région de Gao). La Mission a également appuyé la création du commissariat de police du deuxième arrondissement de Gao et le renforcement de la police et de la gendarmerie maliennes à Ansongo (région de Gao), à Ménaka, ainsi qu’à Goundam, Niafunké et Tonka (région de Tombouctou). Les 26 et 27 avril, la MINUSMA a transféré la responsabilité d’assurer la sécurité dans les camps du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao et à Tombouctou aux Forces de défense et de sécurité maliennes, qui y avaient renforcé leur présence.

Dans le centre du Mali, conformément à son plan d’adaptation et au resserrement de la coopération avec les forces nationales armées, la MINUSMA a continué de prendre des mesures concrètes pour renforcer sa présence aérienne et la présence de ses troupes au sol en portant notamment son attention sur les zones à haut

20-07156 (F) 040620 040620
2007156



risque dans les cercles de Bandiagara, de Koro et de Bankass dans le cadre de son opération Buffalo. Elle a également établi bon nombre de bases opérationnelles temporaires pour appuyer les forces nationales armées et les autorités locales afin de protéger les civils, tout en intensifiant les initiatives de médiation et de réconciliation en vue de lutter contre l'impunité. Dans le cadre de son soutien global à la réforme du secteur de la sécurité, elle a continué d'aider les commissions nationales compétentes ainsi que l'exécution du Programme de relèvement des communautés national visant à promouvoir le désarmement volontaire des groupes d'autodéfense. Elle a également aidé au renforcement de la police et de la gendarmerie maliennes dans les cercles de Bandiagara, de Bankass et de Koro et à Sévaré, au moyen du renforcement des capacités et des transports.

En plus des mesures prises par la Mission et les autorités nationales susmentionnées, une démarche soutenue visant à juguler la violence au centre du Mali suppose à la fois une sécurité musclée et une action de développement qui recouvre la prestation de services sociaux de base, la réduction de la violence au sein de la collectivité et le démantèlement des groupes de milices. Les appels lancés aux jeunes pour les dissuader de rallier des groupes armés doivent s'associer à des possibilités d'emploi. Le renforcement du secteur de la justice est également essentiel pour lutter contre l'impunité, enquêter sur les exactions commises et poursuivre les responsables de ces actes.

La Mission a continué de soutenir les autorités nationales sur le plan de la lutte contre l'impunité, qui est essentielle pour la paix et la stabilité dans le pays et dans la région. En coordination avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, elle soutient le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée au cours de ses enquêtes et l'a aidé à renforcer ses capacités d'analyse criminelles et de traitement des affaires. Au 20 mai, en tout [618] affaires faisaient l'objet d'une enquête de la part du Pôle, dont [319] ayant trait au terrorisme et [77] à la criminalité transnationale organisée. À ce jour, [13] personnes ont été placées en détention à la suite de crimes commis contre des Casques bleus ; aucune n'a encore été reconnue coupable de ces actes. La MINUSMA fournit également un appui technique à la Brigade d'investigation spécialisée, y compris dans l'enquête sur l'enlèvement du chef de l'opposition politique, Soumaïla Cissé. Elle a également aidé le Ministère de la justice au cours des missions d'inspection qu'il a menées à Kidal pour la première fois depuis 2006, et à Gao.

Performance des contingents et du personnel de police

La MINUSMA a continué de prendre des mesures effectives pour améliorer globalement ses résultats et remédier aux lacunes, en mettant l'accent sur l'exécution du mandat et la sûreté et la sécurité de son personnel. À cette fin, elle a révisé certaines instructions permanentes et a notamment établi au début de 2020 des procédures décentralisées en vue des évacuations sanitaires primaires, ce qui a écourté les délais concernant l'évacuation des victimes. Elle a également examiné et rationalisé ses comptes rendus de synthèse et renforcé les procédures d'enquête sur les faits graves.

Au centre du Mali, la Mission a intensifié les mesures prises pour veiller à apporter une réponse intégrée aux menaces contre les civils. La mise en place d'une base opérationnelle temporaire à Douna-Pen en janvier a permis à la Mission de mener quatre missions de médiation dans le cercle de Koro (région de Mopti) et d'appuyer bon nombre de petits projets d'intérêt local, ce qui a favorisé le resserrement des liens parmi les populations et facilité l'accès des acteurs humanitaires. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'est joint le 10 mars à une mission de médiation de la MINUSMA pour évaluer les besoins

humanitaires de la population. Les efforts de réconciliation, appuyés par les projets de stabilisation, sont essentiels à cet égard, étant donné que les groupes armés terroristes tendent à exploiter les tensions et les conflits intercommunautaires, tandis que les populations bénéficiant d'une forte cohésion sociale ont subi moins d'attaques.

Des bases opérationnelles temporaires ont été créées dans les villages de Dioungani (cercle de Koro) et d'Ogossogou (cercle de Bankass) moins de 48 heures après que la MINUSMA avait été informée d'attaques violentes contre ces villages. Sa présence a contribué à stabiliser la situation et a permis l'acheminement d'une aide humanitaire et l'ouverture d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme. Après avoir été informée d'allégations de violations des droits de l'homme à Malémana (cercle de Ténenkou), la MINUSMA a notifié les autorités maliennes qui lui ont demandé son aide pour se rendre dans cette localité reculée. La MINUSMA a escorté par la suite une mission conjointe qui comprenait une équipe d'investigation de la gendarmerie malienne pour qu'elle mène son enquête.

L'amélioration des capacités d'alerte et de réaction rapide de la Mission s'est révélée essentielle pour prévenir les attaques contre les civils dans le centre du pays. Au début du mois de mars, à la suite d'une série d'attaques violentes contre les villages et hameaux du cercle de Bankass, qui avaient fait bon nombre de morts, la Mission a été alertée, y compris au moyen de la ligne d'assistance téléphonique gratuite qu'elle avait mise en place, d'informations sur l'imminence d'une attaque dans ce secteur. En réaction, elle a procédé à des survols dissuasifs et a réussi à disperser les assaillants présumés. En parallèle, ses opérations de police ont porté sur des patrouilles de sécurité mixtes de longue portée qui bivouaquaient une nuit, afin d'établir des contacts avec les populations dans des lieux reculés des cercles de Bandiagara, de Bankass et de Koro, qui sont touchés par des affrontements fréquents entre des groupes de milices affiliées aux Dogons et aux Peuls.

Pour être mieux à même d'évaluer l'efficacité de ses activités de protection des civils dans le centre du Mali, la MINUSMA a piloté un nouvel instrument de cartographie des incidents, qui intègre les données réunies par les composantes militaire et civile, afin de mesurer l'incidence des patrouilles et des bases opérationnelles temporaires. D'après les résultats préliminaires, les patrouilles menées dans le cadre de l'opération Buffalo ont concouru à améliorer la sécurité dans le secteur et joué un rôle clef pour éviter que les incidents ne dégénèrent dans les zones à haut risque des cercles de Bandiagara et de Koro. Seul un nombre limité d'incidents a été enregistré dans les parages immédiats, dans les jours qui ont suivi. D'après les constatations, l'effet dissuasif des patrouilles peut diminuer au fil du temps, mais il reste notable jusqu'à deux semaines. Aucune attaque menée en représailles contre les civils n'a été signalée après le départ des Casques bleus du secteur.

La MINUSMA a pris des mesures supplémentaires pour prévenir de nouvelles victimes parmi les Casques bleus et renforcer la sûreté et la sécurité du personnel. Conformément à sa stratégie visant à contrer l'utilisation d'engins explosifs improvisés, elle a élaboré de nouvelles formations en mettant un accent particulier sur les commandants et les officiers d'état-major des convois, qui sont complétées par des formations plus ciblées et des activités d'encadrement par le Service de la lutte antimines des unités opérant dans des environnements à haut risque. Au mois de mars, une compagnie de combat destinée à la protection de convois a détecté et nettoyé cinq engins explosifs improvisés alors qu'elle escortait un convoi. La mise en place de mesures d'atténuation des engins explosifs improvisés par tous les contingents a entraîné la détection et la neutralisation d'un grand pourcentage d'engins explosifs. Cela a effectivement réduit le risque et le nombre de victimes liés

à ces engins, aidé à maintenir la liberté de mouvement et renforcé la confiance parmi les Casques bleus.

Le matériel spécialisé, comme des véhicules à l'épreuve des mines, a été essentiel pour prévenir les pertes dans le nord et le centre du Mali. Je demande à tous les États Membres de s'acquitter de leurs engagements au titre du cadre de l'Action pour le maintien de la paix et de faire leur possible afin que les Casques bleus reçoivent le matériel et la formation nécessaires en vue d'être en mesure de s'acquitter effectivement de leur mandat, cette opération étant l'une des plus ardues, parmi celles menées par l'ONU. La MINUSMA dispose à l'heure actuelle de 550 véhicules blindés, dont 479 (87 %) qui sont utilisés chaque jour et en a 30 (5,5 %) qui subissent des entretiens et 41 (7,5 %) qui ne sont pas en état de marche, du fait de l'explosion d'engins explosifs improvisés ou pour d'autres raisons, que la Mission ne peut pas réparer et qui doivent être remplacés de toute urgence.

Évaluations des composantes militaires et de police de la Mission

Depuis le début de 2020, la MINUSMA a évalué la performance de 24 de ses unités militaires dont 1 a été qualifiée d'excellente et 15 de satisfaisantes, tandis que des insuffisances ont été relevées au niveau des 4 unités restantes, notamment pour ce qui est de la compréhension du mandat, de la formation, du commandement et du contrôle. Quatre autres unités ont été évaluées comme ayant besoin d'une amélioration globale et ont fait l'objet de recommandations précises, en vue de combler les lacunes qui ont été recensées, au moyen de formations supplémentaires dans la zone de la mission, d'une clarification des procédures et des demandes de matériel supplémentaire. En tout, 17 unités ont présenté des plans de mise à niveau et prennent des mesures actives pour les exécuter.

La composante Police de la MINUSMA a continué d'appliquer systématiquement un système complet d'évaluation de la performance qui a été institué en juin 2019. Les 10 unités de police constituées ont été évaluées depuis et leur performance a été jugée satisfaisante. Les critères en fonction desquels leur évaluation a été mesurée comprennent la capacité de mobiliser la population ; leur appréciation du mandat et la protection des civils ainsi que le commandement et le contrôle. Les problèmes répertoriés comprennent la nécessité d'accroître le nombre de véhicules blindés de transport de troupes pour remplacer ceux qui ont été endommagés et les munitions périmées. Des recommandations ont également été formulées à l'intention des unités pour qu'elles améliorent leurs capacités linguistiques, renforcent la protection de la force et intensifient les mesures de sûreté et de sécurité, notamment en ce qui concerne les patrouilles. Des évaluations ont été faites de manière trimestrielle et ont mis en évidence les améliorations et les mesures prises ces derniers mois par les unités ainsi que par les pays qui fournissent des contingents. Des plans d'amélioration de la performance continuent d'être appliqués par toutes les unités.

Depuis ma précédente lettre (S/2019/1004), aucun cas d'absence de volonté de la part de pays fournisseurs de contingents de prendre des risques n'a été consigné. Dans un cas, une compagnie de combat destinée à la protection de convois s'est opposée à la conduite d'une mission de reconnaissance le long d'une nouvelle voie de ravitaillement, en l'absence de surveillance aérienne nocturne concernant les bivouacs. Bien que les commandants qui servent dans les opérations de maintien de la paix soient contraints de respecter les directives, il a été admis que le niveau de risque devenait tel, dans la zone de la mission, qu'il pouvait justifier un examen de l'état des besoins par unité de la compagnie de combat destinée à la protection de convois.

Problèmes

La présence renforcée de la MINUSMA et le rythme des opérations dans le centre du Mali ont concouru aux attentes grandissantes de la population à l'égard de la Mission. Par moments, cette situation a suscité l'exaspération, compte tenu des capacités limitées de la Mission de répondre à des faits multiples et concomitants. Les allégations de violations des droits de l'homme par les forces armées dans le centre du Mali ont suscité des problèmes supplémentaires pour la Mission au cours de ses contacts avec les habitants dont certains sont victimes de ces violations. Dans le cadre de l'application de la politique de diligence voulue, la MINUSMA continue d'encourager les autorités maliennes à prendre les mesures nécessaires pour prévenir les violations des droits de l'homme et enquêter rapidement sur les allégations de violations par les forces armées.

Tout en faisant face à bon nombre de cas de maladie à coronavirus (COVID-19) parmi le personnel en tenue depuis le début de la flambée au Mali, l'action rapide de la Mission et son étroite collaboration avec les autorités ont aidé à enrayer toute propagation de la maladie, parmi ses rangs. La majorité du personnel touché s'est rétablie depuis. La MINUSMA a agi rapidement pour améliorer ses infrastructures médicales et recruter du personnel supplémentaire, afin de s'assurer d'avoir des capacités médiales suffisantes, malgré la demande accrue, à la suite de la pandémie de COVID-19. Bien que la flambée ait entraîné le ralentissement de certaines activités, la MINUSMA a continué d'exécuter des tâches prioritaires clefs, notamment l'appui aux élections législatives, qui a eu notamment pour résultat l'élection d'un plus grand nombre de femmes au Parlement. Dans la même veine, la Mission a continué d'appuyer les mécanismes de surveillance de l'Accord. Des progrès ont été enregistrés sur le plan de la participation des femmes, dont six font désormais partie du Comité de suivi de l'Accord.

Les restrictions aux déplacements dans le monde, imposées dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation de la pandémie, se sont répercutées sur les opérations aériennes de la Mission. Les restrictions imposées à la relève des équipages aériens, aux équipes d'entretien spécialisé et à la fourniture de pièces de rechange ont entraîné la réduction du nombre des heures de vol. La MINUSMA a accordé la priorité aux opérations aériennes pour veiller à assurer la poursuite des évacuations médicales et sanitaires primaires ainsi que la capacité d'intervention rapide et l'appui aux missions prioritaires. Les restrictions imposées aux opérations aériennes alourdissent le fardeau des compagnies de combat destinées à la protection de convois qui doivent veiller au ravitaillement des bases de la Mission.

Relève des contingents

Pour prévenir la propagation de la COVID-19, les nouveaux déploiements et la relève du personnel en tenue ont été gelés à ma demande. À titre exceptionnel et avec l'accord des autorités maliennes, des relèves essentielles se sont déroulées pour veiller à la continuité des opérations. Dans ces cas, des mesures de quarantaine, prises avant et après le déploiement, ont été observées.

Coordination des présences de sécurité

L'Instance de coordination au Mali a continué d'être le seul moyen de coordonner les activités de toutes les forces de sécurité présentes au Mali. Le 12 mars, les débats qui se sont déroulés dans cette instance ont porté sur le plan visant à transformer la ville septentrionale de Ménaka en zone « exempte d'armements ». Les réunions mensuelles de coordination opérationnelle, auxquelles participent des représentants de toutes les forces de sécurité présentes au Mali au niveau du personnel, ont permis d'améliorer de manière appréciable la coordination sur ce plan.

Application du cadre stratégique intégré et du plan de transition

L'application du cadre stratégique intégré a continué de favoriser une action plus cohérente, plus efficace sur le plan des ressources, et plus intégrée de l'ONU au Mali, notamment dans le cadre des élections législatives et de l'intervention face à la flambée de COVID-19. Le cadre est pleinement harmonisé avec les plans de développement national et le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il continue d'être un catalyseur et un outil de coordination essentiels pour assurer une intervention coordonnée en mettant à profit les avantages comparatifs du système des Nations Unies.

Durant les élections législatives qui se sont tenues les 19 mars et 29 avril, la Mission et l'équipe de pays ont fourni un appui intégré aux autorités maliennes, par l'intermédiaire de l'Équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral au Mali, codirigée par la MINUSMA et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). La MINUSMA a fourni un appui politique, technique, logistique et de sécurité aux autorités nationales et locales et a distribué du matériel électoral dans le nord et le centre du Mali. Le PNUD a aidé les autorités en apportant une aide technique et financière aux organismes chargés d'administrer les élections, aux organisations de la société civile et à d'autres parties prenantes au cours du processus électoral. Cela comprenait des activités de renforcement des capacités ; la rémunération d'une partie du personnel électoral ; le financement des activités de sensibilisation des électeurs ; la prévention et l'atténuation des conflits dans le cadre des élections ; ainsi que des mesures de prévention des maladies transmissibles pendant les élections. De plus, la MINUSMA, le PNUD et ONU-Femmes ont coordonné les efforts pour promouvoir la participation des femmes et des jeunes au processus électoral, ce qui a eu un effet positif. Des efforts considérables ont été faits par la Mission et le PNUD à l'appui du Gouvernement pour mettre en place des mesures préventives contre la propagation de la COVID-19 pendant le scrutin.

Dans le centre du Mali, la MINUSMA et l'équipe de pays a facilité le retour de 3 120 personnes déplacées dans la commune de Femaye dans le cercle de Djenné, à la suite des bons offices menés et des dialogues inclusifs établis avec la population. La MINUSMA, de concert avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation mondiale de la Santé et des organisations non gouvernementales, a mis en place un plan d'action pour régler les problèmes auxquels se heurtent les personnes souhaitant réintégrer leur foyer, en mettant l'accent sur la sécurité, la protection, l'hébergement, la santé et l'accès à l'eau et à l'assainissement.

La MINUSMA a également collaboré étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies pour faire en sorte d'agir de manière intégrée face à la pandémie de COVID-19. Une équipe spéciale a été créée pour faciliter une réponse coordonnée et plusieurs projets ont été lancés pour aider les autorités nationales et locales, la MINUSMA, avec l'assistance technique de l'Organisation mondiale de la Santé, a réorienté des ressources à l'appui de trois projets de grande envergure, visant à renforcer les capacités du Ministère de la santé et à aider les autorités locales, au moyen de l'acquisition et de la distribution de matériel, pour intervenir face à la flambée de COVID-19 et prévenir une nouvelle propagation du virus.

En collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, l'Union européenne et le PNUD, la MINUSMA a apporté des fournitures essentielles à 21 tribunaux et à 34 prisons à Bamako dans le centre et le nord du Mali.

À l'issue d'un atelier sur la transition qui s'est tenu en novembre, la Mission et l'équipe de pays ont validé le calendrier de la transition, le 23 janvier. Au vu de la situation politique et de sécurité très complexe qui évolue rapidement au Mali, le calendrier porte sur l'exécution du cadre stratégique intégré pour veiller à apporter une réponse mieux coordonnée de l'ONU et à renforcer les capacités des partenaires dans les secteurs touchant à la transition. Le calendrier comprend également une analyse du conflit, sous l'angle de la question des genres et des droits de l'homme, visant à accroître l'égalité des genres à long terme, et une étude destinée à recenser les capacités des partenaires et les domaines à renforcer, dans l'optique d'un transfert éventuel des tâches.

Éventuelle stratégie de retrait à long terme de la Mission

Le retrait éventuel de la MINUSMA serait fonction de l'instauration d'une série de conditions politiques et de sécurité, à savoir la pleine application de l'Accord de paix et le renforcement des capacités nationales et des initiatives régionales pour stabiliser la situation au Mali et dans la région du Sahel. Tandis que la Mission s'emploie à soutenir les parties et les autorités maliennes pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de continuer à évaluer les faits nouveaux qui surviennent sur le terrain et à maintenir l'attention sur les mesures nécessaires à prendre pour atteindre ces objectifs ultimes.

L'objectif global doit être la création de conditions propices à un Mali plus stable et pacifique, une fois que l'État sera doté de capacités suffisantes pour défendre son intégrité territoriale et sa souveraineté nationales et protéger ses civils, ce qui permettrait la reconfiguration ou le retrait de la mission de maintien de la paix des Nations Unies. La pleine application de l'Accord est une étape importante pour ce qui est de mener à bien la transition. D'autres mesures essentielles sont le renforcement de la capacité de l'État malien de protéger ses citoyens, de gérer les différends politiques de manière pacifique et de fournir des services de base et le développement à long terme. Il n'existe pas stratégie de retrait viable, sans appropriation nationale. Pour y parvenir, il faut se fonder sur un dialogue constructif et un partenariat entre les autorités nationales et la communauté internationale, afin de satisfaire les besoins prioritaires sur le plan de la consolidation de la paix et d'éliminer les causes profondes de l'instabilité chronique. Comme énoncé dans ma lettre antérieure, tout retrait prématuré de la MINUSMA risque de réduire à néant les progrès durement acquis au Mali depuis la création de la Mission en 2013 et les investissements considérables qui ont été faits par la communauté internationale depuis, avec des conséquences qui risquent d'être dévastatrices pour le Mali et la région du Sahel.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité

(*Signé*) António **Guterres**